

Conseil municipal du 13 décembre 2024 à 18 heures

Salle du Conseil Municipal

**15) Del2024-096. Versement d'une subvention pour l'édition 2025 des ports de pêche.**

*Nomenclature : 7.5 – Subventions aux associations*

**Rapporteur : Monsieur Daniel Le Balch**

Le rapporteur rappelle au conseil municipal que le défi des ports de pêche est une course en flotte monotype, inscrite au calendrier national de la fédération française de voile. Les équipages sont constitués de marins-pêcheurs et de professionnels de la filière pêche, ou d'élèves et d'enseignants de lycées maritimes, ou de professionnels de filières exploitant les ressources de la mer.

La prochaine édition aura lieu au Grau du Roi du 25 mai au 1<sup>er</sup> juin 2025.

Il est proposé au conseil municipal de verser au lycée maritime du Guilvinec qui souhaite y participer une subvention de 400 euros.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **DECIDE** de verser une subvention au lycée maritime du Guilvinec d'un montant de 400 euros,
- **PRECISE** que la somme sera prélevée sur le compte 65748 du budget principal 2024.

*Fait au Guilvinec, le 13/12/2024*

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

LE MAIRE



*Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).*

*Transmis en contrôle de légalité et/ou affiché par le fait exécutoire.*

*Elle pourra également être consultée sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante : [www.leguilvinec.com](http://www.leguilvinec.com)*